



La DGF des petites villes en 2019

Précision méthodologique :

Les analyses 2018 figurant dans cette note sont tirées du Regard financier sur les petites villes 2018 (étude menée par l'APVF et La Banque postale).

Les analyses 2019 de l'APVF sont établies sur la base des chiffres publiés par la DGCL en avril et le tableau 2018 des critères de répartition de la DGF.

I. DGF des petites villes. Masses globales

M€	2018	2019	Variation petites villes	Variation communes
Dotation forfaitaire	2 677	2 627	- 50	- 143
Péréquation	1 624	1 686	+ 62	+ 180
<i>dont DSU</i>	656	675	+ 19	+ 90
<i>dont DSR</i>	674	717	+ 43	+ 90
<i>dont DNP</i>	294	294	-	-
DGF petites villes	4 301	4 313	+12	
DGF communale	11 796	11 833		+ 36,8

DSU : Dotation de solidarité urbaine DSR : Dotation de solidarité rurale

DNP : Dotation nationale de péréquation

2. DGF des petites villes. Montants individuels

En 2019, la dotation globale de fonctionnement est :

- en baisse pour 48,34 % des petites villes (2 176 communes), contre 48 % en 2018 ;
- en hausse pour 50,25 % des petites villes (2 093 communes), contre 51 % en 2018 ;
- stable pour environ 1,41 % des petites villes (61 communes dont la quasi-totalité des DGF est nulle).

NB : 68 petites villes ont une DGF nulle en 2019, dont 8 en percevaient en 2018.

DGF	2018	2019
Augmentation	51 %	50,25 %
Baisse	48 %	48,34 %
Stabilisation	1 %	1,41 %

3. Evolution des montants de dotation forfaitaire : davantage de communes en baisse qu'en 2018

En 2019, la dotation forfaitaire est :

- en baisse pour 69 % des petites villes (2 997 communes), contre 67 % en 2018 ;
- en hausse pour 25 % des petites villes (1 118 communes), contre 28 % en 2018 ;
- stable pour environ 5 % des petites villes, soit un niveau comparable à celui de 2018.

NB : 209 petites villes n'ont plus de DF en 2019, parmi lesquelles 67 en percevaient en 2018.

La DF est donc en baisse pour 3/4 des petites villes.

DF	2018	2019
Augmentation	28 %	25 %
Baisse	67 %	69 %
Stabilisation	5 %	5 %

La baisse de la DF pour 69 % des petites villes n'est pas une surprise. Elle s'explique par le jeu du calcul de la DGF. La DGF étant une enveloppe fermée, l'écêtement de la dotation forfaitaire sert à financer d'autres composantes de la DGF : la hausse de la péréquation, l'évolution de la population, la création de communes nouvelles, l'évolution de la carte intercommunale, et depuis cette année, la réforme de la dotation d'intercommunalité. A noter qu'une dotation « Natura 2000 » est financée sur la DGF à hauteur de 5 M€.

4. Evolutions des montants individuels perçus au titre de la péréquation : en 2019, davantage de communes en situation de baisse, mais des hausses souvent de plus grande ampleur qu'en 2018

En 2019, la dotation nationale de péréquation (DNP) est :

- en baisse pour 49,46 % des petites villes (1 362 communes) qui en perçoivent ;
- en hausse pour 50 % des petites villes (1 377 communes) ;
- stable pour 0,54 % des petites villes (15 communes).

DNP	2018	2019
Augmentation	53 %	50 %
Baisse	46 %	49,46 %
Stabilisation	1 %	0,54 %

La dotation de solidarité rurale (DSR) est :

- en baisse pour 17 % des petites villes (607 communes) ;
- en hausse pour 83 % des petites villes (2 924 communes) ;
- stable pour une seule petite ville (arrondi à 0 %).

DSR	2018	2019
Augmentation	90 %	83 %
Baisse	10 %	17 %
Stabilisation	0 %	0 %

Focus sur la DSR « bourg-centre » :

S'agissant de la fraction « bourg-centre » de la DSR, elle est :

- en baisse pour 8,6 % des petites villes (144 communes) ;
- en hausse pour 91 % des petites villes (1 531 communes) ;
- stable pour 0,4 % des petites villes (7 communes).

DSR Bourg-centre	2018	2019
Augmentation	-	91 %
Baisse	-	8,6 %
Stabilisation	-	0,4 %

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est :

- en baisse pour 15 % des petites villes (96 communes) ;
- en hausse pour 85 % des petites villes (544 communes) ;
- stable pour 0,5% des petites villes (3 communes).

DSU	2018	2019
Augmentation	86 %	85 %
Baisse	14 %	15 %
Stabilisation	0 %	0,5%

En 2019, davantage de petites villes voient leurs dotations de péréquation diminuer mais, comme annoncé par le gouvernement – la carte intercommunale étant stabilisée – les variations de montants, particulièrement les variations à la baisse, sont moins marquées qu'en 2018.